



PROCES VERBAL N° 3

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion du : **Mardi 19 Octobre 2021**

Présents : Madame Claudette AGERT, Messieurs Roland GENIEYS, Daniel SALDANA, Yvon SEVALLE, Didier WALASZEK
Messieurs Jean Claude LACAN, André VALCROZE, (en visioconférence)
Assiste : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

*Le Procès-Verbal n° 2 est lu et approuvé.
Le Procès-Verbal n° 2 est validé par la C.F.T.I.S.*

PROCHAINE REUNION LE 16 NOVEMBRE 2021

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

INFORMATIONS AUX CLUBS

Dans sa réunion du 1^{er} juin 2019, le comité directeur de la Ligue de Football d'Occitanie a pris la décision de demander une participation au club pour les frais de déplacement et achat de matériel liés aux visites de classement conformément à nos règlements F.F.F

ECLAIRAGE Le relevé est annuel pour les compétitions nationales et ligues ; il devra répondre aux normes F.F.F. si vous souhaitez que l'équipe I du club dispute les rencontres en nocturne.

ECHEANCE DECENNALE

Les installations classées F.F.F. T4, T5, T6, T7 et Foot réduit à échéance décennale doivent être visités par la Commission Régionale des Terrains Installations Sportives ; elle visitera également les installations pour un classement initial et pour les clubs accédant en ligue ou changement de niveaux.

La C.R.T.I.S - LFO pourra désigner un représentant.

Le montant a été fixé à 50 euros par déplacement qui sera prélevé sur le compte club.

La Commission Régionale des Terrains Installations Sportives (CRTIS) continuera d'assurer sans frais sa présence lors des réunions de travail pour la création de nouveaux complexes, pour la constitution des dossiers F.A.F.A., les avis préalables, les visites après réalisation.

RAPPEL AUX CLUBS

Normes à respecter concernant les installations sportives.

A leur arrivée les joueurs et officiels doivent trouver des vestiaires propres, chauffés en période hivernale.

L'aire de jeu doit être entretenue, tondue, ne représentant pas de danger pour les joueurs et officiels, elle doit être tracée, la distance entre la ligne de touche ou les buts rabattus lorsque le terrain est utilisé en Foot réduit doit être impérativement de 2 mètres 50 et 6 mètres derrière la surface de buts si le public y est admis.

Demander également à la Mairie de faire tester la solidité de fixation des buts.

Nous vous rappelons également que pour la constitution d'un dossier de demande de subvention F.A.F.A., l'avis préalable la C.R.T.I.S. – LFO est indispensable.

DISTRICT DE L'ARIEGE

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**
 - 1.1 Classements initiaux**
 - 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
 - 1.3 Changements de Niveau de classement**

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENTS**

- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
 - 4.1 Classements initiaux**
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement**
 - 4.3 Changements de niveau de classement**

- 5. AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

QUILLAN – Stade JEAN BOURREL N° 2 – NNI 113040102

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T6 en date du 20.08.2021,

Au regard des éléments transmis, en l'absence de vestiaires arbitres affectés à cette installation, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 20.08.2031, sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 30.12.2021

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

THERONDELS – Stade DE LABOUNITIO – NNI 122800101

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 18.05.2031

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 en date du 04.10.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 11.11.2010,

Elle constate la non-conformité suivante :

- la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m)

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 21.09.2031 sous réserve de la levée de la non-conformité citée avant le 31.12.2021

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

ST CHELY D'AUBRAC – Stade MUNICIPAL – NNI 122140101

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 06.10.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 en date du 06.09.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 10.09.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 10.09.2031

1.3 Changements de Niveau de classement

BOUSSAC – Stade DU PONT DU MEMBRE – NNI 120320101

Cette installation est classée Niveau T6 jusqu'au 29.05.2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de niveau de classement en Niveau T5 en date du 21.09.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 21.09.2021,

Elle rappelle que pour un classement de Niveau T5 la surface de l'aire de jeu doit être de 105m x 68m sauf impossibilité d'extension du fait d'une contrainte externe

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 21.09.2031

CURAN – Stade PHILOMENE – NNI 123070101

Cette installation était classée Niveau T6 jusqu'au 16.02.2020

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de niveau de classement en Niveau T5 en date du 05.10.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 27.09.2021,

Au regard des éléments transmis, les travaux des vestiaires n'étant pas terminés, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 05.10.2031

STE RADEGONDE – Stade LES MOLIERES – NNI 122410101

Cette installation est classée Niveau T6 jusqu'au 25.04.2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de niveau de classement en Niveau T5 en date du 14.09.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 14.09.2021,

Elle rappelle que pour un classement de Niveau T5 la surface de l'aire de jeu doit être de 105m x 68m sauf impossibilité d'extension du fait d'une contrainte externe

Au regard des éléments transmis, la Commission maintien le classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 14.09.2031

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

ALES – Stade AUGUSTE DELAUNE – NNI 300070201

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 19.09.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 en date du 13.09.2021 et du document transmis :

- A.O.P. du 28.09.2001,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 13.09.2031

BROUZET LES ALES – Stade MUNICIPAL – NNI 300550101

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 14.11.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 en date du 13.09.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 14.09.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 13.09.2031

ST GENIES DE MALGOIRES – Stade LA GRAND TERRE – NNI 302550101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 08.08.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 en date du 28.09.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 28.09.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 27.09.2031

VEZENOBRES – Stade LE CARON – NNI 303480101

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 28.11.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 en date du 23.09.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 28.09.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 27.09.2031

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU GERS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

AUTERRIVE – Stade MUNICIPAL – NNI 320190101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 20.04.2020

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 en date du 10.09.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 07.07.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 07.07.2031

1.3 Changements de Niveau de classement

L'ISLE JOURDAIN – Stade DU HOL 2 – NNI 321600102

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 25.06.2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de niveau de classement en Niveau T5 SYN en date du 06.10.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 06.10.2021,

Au regard des éléments transmis et en l'absence des tests in situ, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 Prov. SYN jusqu'au 06.04.2022

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE GARONNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

ST JEAN – Stade JACQUES MONTEL 2 – NNI 314880202

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 05.11.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN en date du 27.09.2021 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 27.09.2021,
- Tests in situ du 16.08.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision

TOULOUSE – Parc des Sports STADIUM B. TATON – NNI 315550106

Cette installation était classée Niveau 5 SYE jusqu'au 30.06.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN en date du 05.08.2021 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 05.08.2021,
- Tests in situ du 28.06.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN et transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision

TOULOUSE – Complexe Sportif BORDEROUGE 2 – NNI 315550402

Cette installation est classée Niveau 5 SY jusqu'au 05.06.2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN en date du 05.08.2021 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 05.08.2021,
- Tests in situ du 15.07.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN et transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision

TOULOUSE – Stade ERNEST WALLON – NNI 315550501

Cette installation est classée Niveau 3 jusqu'au 25.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 en date du 16.09.2021,

La Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T2 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

1.3 Changements de Niveau de classement

TOULOUSE – Stade des ARGOULETS 5 – NNI 315551005

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 27.05.2031

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de niveau de classement en Niveau T7 SYN en date du 05.08.2021 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 05.08.2021,
- Tests in situ du 04.08.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 Prov. SYN et **transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision**

2. RETRAIT DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**
 - 1.1 Classements initiaux**
 - 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
 - 1.3 Changements de Niveau de classement**

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
 - 4.1 Classements initiaux**
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement**
 - 4.3 Changements de niveau de classement**

- 5. AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

ST GELY DU FESC – Stade de la VALENE – NNI 342550201

Cette installation est classée Niveau 6 SYE jusqu'au 24.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 SYE en date du 22.06.2021,

- Attestation Administrative de capacité du 21.06.2021,
- Rapport C2S du 18.09.2021,

La Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 SYE et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

1.3 Changements de Niveau de classement

VIAS – Stade GABY CASTELL – NNI 343320101

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 08.08.2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de niveau de classement en Niveau 5 en date du 14.09.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 14.09.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 15.09.2031

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

CAHORS – Complexe Sportif PIERRE ILBERT 2 – NNI 460420102

Cette installation était classée Niveau 5 SYE jusqu'au 24.09.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN en date du 18.05.2021 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 18.05.2021,
- Tests in situ du 04.08.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

ST NAZAIRE – Stade MARC TANYERES – NNI 661860101

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 12.12.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 28.06.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 28.06.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 01.09.2031

THUIR – Stade EUGENE RIBERES 2 – NNI 662100102

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 14.11.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 en date du 07.06.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 07.06.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 07.06.2031

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**
 - 1.1 Classements initiaux**
 - 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
 - 1.3 Changements de Niveau de classement**

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

- 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

- 4.4 Retraits de classement**

- 5. AFFAIRES DIVERSES**

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**
 - 1.1 Classements initiaux**
 - 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
 - 1.3 Changements de Niveau de classement**

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
 - 4.1 Classements initiaux**
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement**
 - 4.3 Changements de niveau de classement**

- 5. AFFAIRES DIVERSES**

**SECTION CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS
SPORTIVES**

**Vu le règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives
adopté par l'assemblée générale de la FFF le 12 mars 2021.**

La CRTIS rappelle que le classement de l'éclairage d'une installation est effectif uniquement lorsque l'installation est classée.

DOCUMENTS A FOURNIR :

AVIS PREALABLE :

- *Un imprimé de demande d'avis préalable pour un classement d'un éclairage daté et signé par le propriétaire de l'installation.*
- *Une Etude d'éclairage*
- *Un Plan de l'aire de jeu (1/200ème) avec indication cotée des projecteurs par rapports aux lignes de touche et de but.*
- *Un Plan de masse (1/500ème)*

CLASSEMENT INITIAL (Foot A11) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

En cas de demande de classement initial sans avoir obtenu au préalable un avis favorable de la CRTIS, le dossier sera complété par les documents demandés pour un dossier d'avis préalable (Voir ci-dessus).

CLASSEMENT INITIAL (Futsal) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage Futsal (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*
- *Un rapport de vérifications des installations électriques émanant d'un organisme de contrôle technique accrédité*
- *Un plan de coupe précisant la hauteur minimum de feu.*

CONFIRMATION DE CLASSEMENT :

- *Un imprimé de demande de confirmation de classement d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

PAMIERS – Stade BALUSSOU – NNI 092250101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E3 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 27.02.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 14.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 511 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 et transmet la demande à la CFTIS pour décision

ST JEAN DU FALGA – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 092650101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 17.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 30.08.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 156 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 30.08.2023

SAVERDUN – Stade PAUL FINES – NNI 092820101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 03.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 01.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 227 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 01.09.2023

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

MONTOLIEU – Stade MUNICIPAL – NNI 112530101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 10.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 79 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.50
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.27

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Eclairage moyen horizontal : 200 lux à maintenir 150 lux - Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.6 & Rapport Emini/Emaxi : requis ≥ 0.5).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 10.09.2023

PEXIORA – Stade MUNICIPAL – NNI 112810101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 21.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 75 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.53
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.28

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Eclairage moyen horizontal : 200 lux à maintenir 150 lux - Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.6 & Rapport Emini/Emaxi : requis ≥ 0.5).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 21.09.2023

SAISSAC – Stade MUNICIPAL – NNI 113670101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 24.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 77 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 24.09.2023

1.2 Confirmations de niveau de classement

FANJEAUX – Stade MUNICIPAL – NNI 111360101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 09.12.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 20.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 148 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : **0.57**
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : **0.45**

Le facteur d'uniformité et le rapport Emini/Emaxi sont insuffisants pour obtenir un classement E5 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.6 & Rapport Emini/Emaxi : requis ≥ 0.5).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 24.09.2023

LEUCATE – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 112020101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 30.06.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.09.2021

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 16.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 123 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EZ jusqu'au 16.09.2023

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE L'AVEYRON

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

RODEZ – Stade PAUL LIGNON – NNI 122020101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E2 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 30.06.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E2 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 16.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 1680 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.82
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E2 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision**

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

MENDE – Stade JEAN JACQUES DELMAS – NNI 480950101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E3 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 08.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19.08.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 19.08.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 310 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E5** jusqu'au **19.08.2023**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

PAVIE – Stade DU VIEUX PONT 1 – NNI 323070101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 17.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 23.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 175 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 23.09.2023.

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE GARONNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

CASTELNAU D'ESTRETEFONDS – Stade MUNICIPAL N° 3 – NNI 311180103

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 21.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 138 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.25

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 21.09.2023

1.2 Confirmations de niveau de classement

BAZIEGE – Stade DE LA PLAINE D'AMONT – NNI 310480101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 29.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 28.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 191 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 19.08.2023

CASTANET – Complexe Sportif LAUTARD N° 1 – NNI 311130101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 25.08.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 27.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 287 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 27.09.2023

CASTELNAU D'ESTRETEFONDS – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 311180101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 06.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 21.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 394 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 21.09.2023

L'UNION – Stade GEORGES BEYNEY – NNI 315610101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 27.09.2019

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 23.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 197 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 23.09.2023

L'UNION – Stade SAINT CAPRAIS T5 – NNI 315610203

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 04.10.2019

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 23.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 198 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 23.09.2023

LABARTHE SUR LEZE – Stade AIME PARIS – NNI 312480101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 01.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 17.08.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 196 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 17.08.2023

LABARTHE SUR LEZE – Complexe Sportif du COLLEGE – NNI 312480201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 01.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 17.08.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 151 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.83
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 17.08.2023

LAVERNOSE LACASSE – Stade MAURICE ROUGE – NNI 312870101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 03.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 02.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 147 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 02.09.2023

MANE – Stade JULES MASQUERE N° 1 – NNI 313150101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 10.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 08.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 155 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.82
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08.09.2023

MURET – Complexe Sportif NELSON PAILLOU N° 5 – NNI 313950305

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 17.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09.09.2021

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 27.09.2021
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 162 lux
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 27.09.2023

MURET – Complexe Sportif NELSON PAILLOU N° 6 – NNI 313950306

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 17.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 27.09.2021
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 143 lux
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 27.09.2023

TOULOUSE – Parc des Sports STADIUM – NNI 315550101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E1 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 15.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E1 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 15.09.2021
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 2294 lux
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.90
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.85

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E1 et transmet la demande à la CFTIS pour décision

1.3 Changements de niveau de classement

CASTELNAU D'ESTRETEFONDS – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 311180102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 15.11.2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 21.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 138 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.52
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.20

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** jusqu'au **21.09.2023**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES HAUTES PYRENEES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

ARGELES GAZOST – Stade DU THILOS 1 – NNI 650250101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 14.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 26.08.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 146 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 26.08.2023

GER – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 651970101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 30.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 26.08.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 147 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 26.08.2023

LANNE – Stade MARQUISAT 1 – NNI 652570101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 26.02.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.07.2021

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 16.09.2021
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 115 lux
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E6 (Eclairage moyen horizontal : 120 lux).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16.09.2023

LOURDES – Stade LANNEDARRE – NNI 652860101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 01.09.2021
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 163 lux
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 01.09.2023

POUZAC – Stade HAUT ADOUR 1 – NNI 653700101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 21.09.2021
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 192 lux
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21.09.2023

SEMEAC – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 654170101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 17.12.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 21.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 200 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 21.09.2023

SOUES – Stade COMMANDO HISPANO – NNI 654330101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 25.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 09.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 136 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2023

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE L'HERAULT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES ORIENTALES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU TARN

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**

1.2 Confirmations de niveau de classement

ALBI – Stade LAGREZE 1 – NNI 810040601

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 19.02.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 20.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 163 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 20.09.2023

ALBI – Parc des Sports LA GUITARDIE 1 – NNI 810040801

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 19.02.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 20.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 163 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 20.09.2023

BRASSAC – Stade LALANDE – NNI 810370101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 19.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 08.09.2021

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 142 lux
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08.09.2023

CAMBOUNET SUR LE SOR – Stade HUBERT FORESTIER – NNI 810540101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 19.06.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 07.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 154 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07.09.2023

LACABAREDE – Stade GEORGES MOLINIER – NNI 811210101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 15.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 06.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 105 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 06.09.2023

REALMONT – Stade de LA MELOUZE 1 – NNI 812220101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 30.07.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 22.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 147 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 22.09.2023

SALVAGNAC – Stade de LA ROSIERE – NNI 812760101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 23.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 165 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 23.09.2023

SEMALENS – Stade LE COURTAL – NNI 812810101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 15.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 22.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 138 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** jusqu'au **22.09.2023**, elle suspend sa décision d'un classement en niveau E6 à la transmission d'une étude d'éclairage (tiré ordinateur)

VALDERIES – Stade MUNICIPAL – NNI 813060101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 15.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 13.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 161 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **13.09.2023**

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU TARN ET GARONNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

BRESSOLS – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 820250101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 15.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 30.08.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 156 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 30.08.2023

CASTELSARRASIN – Stade ADRIEN ALARY 1 – NNI 820330101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 24.08.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23.08.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 23.08.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 390 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 23.08.2023

LAVIT DE LOMAGNE – Stade ALBAN DUPUY 1 – NNI 820970101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 13.08.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01.10.2021

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 27.08.2021
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 169 lux
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 27.08.2025

MAS GRENIER – Stade DE LA GREZE 1 – NNI 821050101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 19.08.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 24.08.2021
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 214 lux
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 24.08.2023

MEAUZAC – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 821080101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 18.08.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 09.08.2021
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 140 lux
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.08.2023

MOISSAC – Stade JO CARABIGNAC 1 – NNI 821120101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 14.08.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 12.08.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 289 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12.08.2023

MOLIERES – Stade DU MALIVERT 1 – NNI 821130101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 04.08.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25.08.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 25.08.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 211 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 25.08.2025

MONTAUBAN – Complexe Sportif JEAN VERBEKE 1 – NNI 821210101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 20.08.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 26.08.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 465 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.59

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 et transmet la demande à la CFTIS pour décision

MONTAUBAN – Complexe Sportif JEAN VERBEKE 2 – NNI 821210102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 20.08.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 26.08.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 266 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 26.08.2025

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

=====

La Secrétaire
Claudette AGERT

Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.
Daniel SALDANA